

Covid19 : préparation d'une stratégie d'assouplissement futur des mesures – demande d'avis

Version 19-04-2020

DENTISTES en dehors du contexte hospitalier

(les dentistes en contexte hospitalier suivent les directives établies par le médecin-directeur)

Scope des activités à redémarrer en priorité:

Les prestations dentaires (en différentes phases de la suspension, au redémarrage et retour à une dispense normale des soins réguliers) sont basées sur le TRIAGE (matrice de triage en annexe). Celui-ci tenant compte de la situation spécifique du patient lui-même en relation avec son statut Covid-19 et sa demande de soins / besoin de soins.

Distinction en

- soins urgents:

= toutes les situations où une intervention dans les 24H est exigée pour éviter des complications graves:

Ceci comprend

- > les **infections** de la cavité buccale accompagnées d'un gonflement et / ou de symptômes généraux (gonflement des ganglions, fièvre, malaise)
- > les **saignement** provenant de la cavité buccale (ou saignement post-op)
- > **Traumatisme dentaire** accidentel et sérieux : déplacement dentaire (en ce y compris l'expulsion) et/ou la perte importante de tissu (exposition pulpaire)
- > **douleur intense** au niveau de la cavité buccale, non maîtrisable à l'aide d'analgésiques ou autre médication (par ex. pulpite)

- soins requis:

= tout soin nécessaire pour éviter la survenue de problèmes urgents ou pour limiter les dommages importants qui seraient consécutifs à un report de traitement

- > les **infections** de la cavité buccale mal contrôlées (malgré ou après une antibiothérapie prolongée)
- > **douleur** de la cavité buccale mal contrôlée (malgré ou après prise prolongée d'analgésiques)

- > traitement de suivi d'un **traumatisme dentaire accidentel** (traitement endodontique, dépose d'attelle,...)
- > terminer un **traitement endodontique** débuté (suite à une extirpation pulpaire)
- > suivi d'une **transplantation dentaire**, d'un **placement d'implant**, ... récents
- > traitement (d'urgence) de la **fracture d'une dent** ou de la **perte d'une restauration** (même indolore)
- > placement d'une **prothèse amovible déjà confectionnées**
- > résolution de **problèmes de prothèse amovible** (ajustement, arête vive, point de pression, fracture,...)
- > **Repose d'éléments détachés d'appareil orthodontique non-amovible** (bracket détaché, ligature perdue ou cassée,...)
- > placement d'**appareil orthodontique amovible déjà confectionné**
- > suivi de traitement orthodontique avec **appareil non-amovible** comprenant des éléments d'expansion ou actifs (ressorts, vérin) ou comprenant des vis d'ancrage
- > **traitement orthodontique** accompagnant la **croissance pubertaire**
- > suivi de patients avec **une infection parodontale sévère**
- **risque de dégradation de l'état de santé:**
- = **tout traitement dentaire chez des personnes où l'absence de suivi peut avoir un impact sur leur situation médicale générale ou interférer avec tout traitement médical qu'elles subissent (ou devraient suivre).**
- > dépistage et soins nécessaires dans le cadre d'un **traitement médical** (élimination des sources d'infection dans le cadre d'un traitement oncologique, de traitement diminuant la résistance immunologique, lors de l'instauration d'un traitement avec biphosphonates)
- > dépistage et soins nécessaires pour les patients, où le report de soins augmente le **risque de complications infectieuses** (patients atteints de pathologies médicales graves) (pour description: voir plus loin)

Disciplines médicales prioritaires ou services techniques médicaux

- l'ensemble des disciplines de l'Art dentaire est concerné
- la priorité reste de poursuivre la **dispense des soins urgents**
- prévoir la **possibilité d'adresser** des patients Covid-19 + pour des soins urgents à un environnement hospitalier.

- une attention particulière pour les **personnes médicalement compromises et les personnes ayant des besoins particuliers** (jeunes enfants, personnes handicapées, personnes avec des limitations, personnes âgées fragiles)

Détection des urgences/besoins requis en soin de patient particulier (comorbidités, ...)

Se déroule sur base d'un schéma détaillé lors d'un triage (téléphonique) (voir la **MATRICE DE TRIAGE** en annexe).

Il reste essentiel d'éviter au maximum le contact avec un patient (possiblement) infecté par le COVID-19 et de minimaliser le risque de contamination croisée en appliquant les mesures de précaution appropriées.

C'est pourquoi une distinction est faite entre les groupes de patients suivants :

GROUPE A1: COVID-19 + (OU CONSIDERE COMME TEL)

GROUPE A2: SUSPICION / HAUT RISQUE D'INFECTION PAR COVID-19

GROUPE B1: ASYMPTOMATIQUE, MAIS AVEC DES RISQUES MEDICAUX ACCRUS

GROUPE B2: ASYMPTOMATIQUE, MAIS AVEC DES PARTICULARITES

GROUPE C : ASYMPTOMATIQUE, SANS PARTICULARITE

Faisabilité de visite à domicile et contexte requis:

Concernant les dépistages et traitements en institution ou à domicile (exceptionnels):

>> suivant la **MATRICE DE TRIAGE** et les directives générales

Nécessité de référer le patient :

Disciplines médicales prioritaires ou services techniques médicaux qui doivent être disponibles

- **possibilité de référer** les patients Covid-19 + en milieu hospitalier pour les soins urgents
- possibilité de référer les patients aux **chirurgiens maxillo-faciaux**
- possibilité de référer les patients pour **l'imagerie** complexe

Phasage (feuille de route)

- Augmentation contrôlée de l'activité versus capacité

Selon les principes de la MATRICE de TRIAGE (voir annexe)

Le temps de transition entre les différentes phases dépend du cours de l'épidémie et de la disponibilité des équipements de protection nécessaires.

Étape 1: des seuls soins URGENTS (Phase 1) à l'extension aux SOINS REQUIS (Phase 2)

Étape 2: des SOINS URGENTS et REQUIS (Phase 2) aux SOINS RÉGULIERS (Phase 3)

- Modalités d'accès (par exemple après consultation télémédecine ou non)

= basé sur le **triage (téléphonique)** selon un schéma prédéterminé (cf. supra)

= la modalité des conseils téléphoniques reste nécessaire pour effectuer un triage correct (cf. MATRICE de TRIAGE)

Contexte – conditions minimales

- Garantie pour conserver la capacité minimale et définie de capacité d'avis téléphonique pour le triage des patients

= les avis téléphoniques doivent rester possibles (nécessaire pour appliquer la MATRICE DE TRIAGE)

- Garantir la disponibilité d'équipements de protection individuelle certifiés pour les prestataires de soins (et les patients)

Cela comprend (entre autres): masques chirurgicaux, masques FFP2, écrans faciaux, tabliers de protection, charlottes

- Garantie à propos des centres de référence pour les soins bucco-dentaires Covid-19 en milieu hospitalier
 - = Les patients présentant une infection Covid-19 active (ou à considérer comme tels) (groupe A1) ou présentant une suspicion / un risque élevé d'infection Covid-19 (groupe A2) doivent pouvoir être facilement référés vers des **centres de référence pour les soins bucco-dentaires Covid-19 en milieu hospitalier** (cf. MATRICE de TRIAGE)
- Enregistrement et suivi des soins délivrés
 - > Monitoring via le suivi des prestations de soins enregistrées sur base des données disponibles auprès des mutuelles.
 - > Possibilité de contrôle via les inspecteurs d'hygiène fédéraux.

Autres suggestions

Le Conseil de l'Art Dentaire recommande que la transition de la phase 1 (soins d'urgence seulement) vers la phase 2 (soins d'urgence ET soins requis) soit effective le plus vite possible, ceci tel que définis ci-dessus et dans les conditions incluses dans ce document et ses annexes.

Cette forme de prestations adaptée implique un investissement de temps supplémentaire, une utilisation supplémentaire du personnel, une utilisation de moyens de protection supplémentaire. Cette forme de prestations n'est économiquement pas tenable avec les honoraires conventionnés prévus actuellement.